

Nouméa, le 25 mars 2021

DIRECTION DU
DEVELOPPEMENT
DURABLE DES
TERRITOIRES

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 34 00

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
3dt@province-sud.nc

N°18548-2019/19-
REP/DDDT

RECEPISSE

de déclaration d'une installation classée

La présidente de l'assemblée de la province Sud,

soussignée, **CERTIFIE** avoir reçu à la date du 14 juin 2019, complété le 9 juin 2020 et le 4 septembre 2020, le dossier de déclaration de Monsieur Nassim BELKEBIR MRANI, relatif à l'exploitation d'un écovillage « L'arbre et la pirogue », sis 165 route de Daver, commune de Dumbéa.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rubrique	Désignation	Capacité	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
2753	Ouvrages de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées	162 équivalent-habitants	50 < nombre d'équivalent-habitants ≤ 500	Déclaration	Délibération 10277/DENV/SE du 30 avril 2009
2753	Ouvrages de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées	34 équivalent-habitants	Nombre d'équivalent-habitants ≤ 50	Non classé	-
2753	Ouvrages de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées	31 équivalent-habitants	Nombre d'équivalent-habitants ≤ 50	Non classé	-
1412-1	Gaz inflammables liquéfiés (stockage en réservoirs manufacturés de)	0,81 t	Quantité ≤ 1 t	Non classé	-
2101-2	Bovins (établissements d'élevage, vente, transit, etc., de -)	5 animaux	Nombre d'animaux ≤ 40	Non classé	-
2110	Lapins (établissements d'élevage, vente, transit, etc. de -)	50 animaux	Nombre d'animaux ≤ 1000	Non classé	-
2111	Volailles, gibiers à plumes (établissements d'élevage, vente, transit, etc., de -)	147 animaux équivalents	Nombre d'animaux équivalents ≤ 5000	Non classé	-

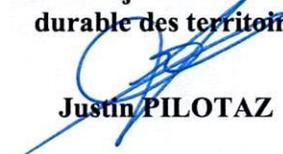
2140	Faune sauvage (activité de présentation au public d'animaux appartenant à la -)	6 animaux équivalents	Nombre d'animaux équivalents ≤ 20	Non classé	-
2220	Alimentaires (préparation ou conservation de produits -) d'origine végétale	0,1 t/j	Quantité ≤ 2 t/j	Non classé	-
2230	Lait (réception, traitement, transformation, etc.-) ou des produits issus du lait	500 équivalents-lait/j	Capacité ≤ 1000 équivalents-lait/j	Non classé	-
2253	Boissons (préparation, conditionnement de-) bière, jus de fruits, autres boissons	150 l/j	Capacité ≤ 2000 l/j	Non classé	-
2340	Blanchisseries, laveries de linge	360 kg/j	Capacité ≤ 500 kg/j	Non classé	-
2630	Détergents et savons (fabrication industrielle de - ou à base de -)	0,05 t/j	Capacité < 1 t/j	Non classé	-
2631	Parfums, huiles essentielles (extraction par la vapeur des -) contenus dans les plantes aromatiques	2 m ³	Capacité ≤ 2,5 m ³	Non classé	-
2780	Installations de traitement aérobie (compostage ou stabilisation biologique) de déchets non dangereux et/ou de matière végétale brute, ayant le cas échéant subi une étape de méthanisation	0,5 t/j	Quantité < 2 t/j	Non classé	-
2920	Réfrigération (installations de -)	0,2 MW	Puissance ≤ 10 MW	Non classé	-
2925	Accumulateurs (ateliers de charge d'-)	20 kW	Puissance ≤ 50 kW	Non classé	-

Monsieur Nassim BELKEBIR MRANI est tenu de se conformer à la délibération susmentionnée fixant les prescriptions applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 414-5 du code de l'environnement de la province Sud.

En vertu de l'article 415-6 du code de l'environnement, il est rappelé que tout changement d'exploitant doit faire l'objet d'une déclaration à la présidente de l'assemblée de la province Sud dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

Le directeur adjoint du développement durable des territoires


Justin PILOTAZ